

Formation

FORMER LES FUTURS MANAGERS AUX ENJEUX DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Depuis plusieurs années, l'INRS développe des actions spécifiques en direction des acteurs de la formation initiale (enseignement professionnel et enseignement supérieur) afin de contribuer à l'intégration de compétences en santé/sécurité au travail dans les différents cursus de formation concernés. Cet article présente quelques-unes de ces actions destinées à l'enseignement supérieur.

TRAINING FUTURE MANAGERS IN THE ISSUES OF OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH - For several years now, INRS has been developing specific actions for initial training stakeholders (vocational education and higher education) in order to contribute to incorporating occupational safety and health skills into the various relevant training courses. This article presents some of these actions that are intended for higher education.

CLAUDIE
ROUSSEAU
INRS,
département
Formation

En 1993, l'accord-cadre, signé par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), l'Éducation nationale et l'INRS, avait comme objet la formation à la prévention des risques professionnels dans l'enseignement technique et professionnel. Dès 1996, l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs) constitue une nouvelle cible pour mieux former ces futurs acteurs de l'entreprise.

Cet accord a conduit à la création du Cerp (Conseil national pour l'enseignement de la prévention des risques professionnels), devenu le CNES&ST (Conseil national pour l'enseignement en santé et sécurité au travail) en 2007. Il a pour vocation d'être un organe d'expertise et de propositions en matière de santé et de sécurité dans les formations, les diplômes et les filières d'enseignement. Il est composé de représentants de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi que de représentants du réseau prévention (CNAMTS, Carsat et INRS). Il est présidé par un inspecteur général de l'Éducation nationale.

En 2008, l'INRS a pris part aux réflexions menées par le professeur William Dab (Cnam) sur l'enseignement en prévention à dispenser aux futurs managers, en particulier sur les risques psychosociaux (RPS). Le rapport de fin de mission insistait sur la nécessité d'une formation initiale en santé/sécurité au travail pour ce public, à construire à

partir du référentiel BES&ST (bases essentielles en santé et sécurité au travail) conçu par le réseau prévention.

Le référentiel de compétences BES&ST

Il s'adresse principalement aux enseignants chercheurs des grandes écoles et des universités qui préparent des étudiants à des diplômes non spécialisés en santé et sécurité au travail. L'objectif est de promouvoir et d'accompagner le transfert de connaissances et de méthodes de prévention par des équipes pédagogiques vers les futurs salariés en s'appuyant sur le BES&ST.

Ce référentiel rassemble des compétences de base en santé et sécurité au travail pour toute personne en situation de management d'équipe ou de structure (manager intermédiaire ou dirigeant).

Il est organisé en trois parties:

- repérer les enjeux humains, sociaux, économiques et juridiques de la santé-sécurité au travail, par exemple à travers les chiffres et tendances concernant les accidents du travail et les maladies professionnelles, la prise en charge des coûts engendrés, les exigences du Code du travail;
- intégrer la santé-sécurité au travail dans la gestion de ses activités et la conduite de ses projets. Il s'agit ici d'aborder l'identification des dangers, l'évaluation des risques professionnels et la construction d'actions de prévention des risques;

- contribuer au management de la santé-sécurité au travail dans l'entreprise, notamment la gestion du temps, le dialogue social, la prévention de l'épuisement professionnel (burnout)...

Un dispositif favorisant la mise en œuvre du référentiel BES&ST: le « Mooc ImpAct »

Enseigner les notions fondamentales de santé et sécurité au travail pour sensibiliser les élèves ingénieurs à l'impact de leurs décisions quant à la santé et la sécurité au travail: tel est l'objectif de ce dispositif d'enseignement à distance construit en partenariat avec la Carsat Pays de la Loire et des représentants d'écoles de l'Institut Mines-Télécom. Concrètement, le « MOOC ImpAct » (*Massive Open Online Course*; en français formation en ligne ouverte à tous) propose un parcours réparti sur six semaines avec notamment des vidéos, des interviews d'acteurs de terrain, des cours, des activités nécessitant un travail individuel puis collectif. Ensuite, cette production est examinée par des experts. « *Nous proposons aux élèves une mise en situation dans une entreprise virtuelle. On leur demande, par exemple, de recueillir des faits auprès de témoins d'un accident et de construire ensuite un arbre des causes* », explique Jean-Paul Leroux, chargé de projet formation à l'INRS.

Désormais mieux connu des Carsat et des écoles d'ingénieurs, ce dispositif devrait toucher au moins 3000 élèves en 2016. La prochaine session aura lieu du 2 mai au 12 juin 2016 et devrait permettre à de nouvelles écoles intéressées de tester ce dispositif pédagogique.

Un kit pédagogique « Mettre en œuvre la grille GPS&ST »

Ce kit est destiné à être utilisé dans le cadre d'une séance de travaux dirigés (TD) visant à l'appropriation de la grille GPS&ST (grille de positionnement en santé et sécurité au travail). Il s'adresse aux animateurs de la séance de TD dont l'objectif principal est de rendre l'apprenant capable de mettre en œuvre une démarche d'évaluation de la gestion de la santé-sécurité et de la politique de prévention, à partir d'un cas d'entreprise fictionnel mais réaliste. Le public-cible est constitué d'étudiants de niveau M1 (bac+4) minimum, à condition qu'ils aient préalablement pu bénéficier d'apports, par exemple via le Mooc, selon le référentiel BES&ST.

Le label CNES&ST

Depuis septembre 2015, le label « Santé et sécurité au travail » permet de reconnaître l'engagement d'une école dans une démarche pédagogique ayant pour objectif une sensibilisation à la prévention en santé et sécurité au travail de ses élèves. Son attribution est fondée sur douze critères concernant l'engagement de l'établissement, sa démarche

pédagogique, un dispositif d'évaluation des compétences en santé et sécurité au travail acquises par les élèves, des actions de communication et d'amélioration. Cette démarche peut être accompagnée par la Carsat de la région de l'établissement.

Le CNES&ST vient de reconnaître cet engagement constant de l'École nationale supérieure de chimie de Rennes (ENSCR) en lui décernant ce nouveau label « Santé et Sécurité au Travail ». Le 16 septembre 2015, l'ENSCR devient ainsi la première ENS de chimie en France à être labellisée dans ce domaine. Depuis de nombreuses années, elle avait intégré dans ses formations un enseignement spécifique sur la sécurité et la santé au travail. En tant que futurs cadres de l'industrie chimique, les élèves ingénieurs sont formés à la toxicité des produits chimiques et à leur manipulation lors des séances de TP. Ils reçoivent aussi une formation aux gestes de premiers secours et à l'utilisation des extincteurs.

Les projets HSE (Hygiène, sécurité et environnement) de 2^e année et les trois stages obligatoires du cursus sont aussi l'occasion d'en comprendre les enjeux, en visualisant et en mettant en pratique les enseignements suivis. Durant ces projets, les étudiants sont amenés à réaliser des visites et des travaux en entreprises (documents uniques, études

Un cours de sensibilisation aux risques professionnels auprès d'élèves ingénieurs.



© Claude Alimodovar pour l'INRS

ergonomiques, bilans sécurité) en conditions réelles, avec les responsables HSE. Les entreprises partenaires visitées sont très diverses, ce qui permet de montrer aux étudiants, d'une part, l'universalité de ces notions et, d'autre part, la présence de la chimie dans la plupart des domaines industriels. Enfin, au travers du tutorat de chaque étudiant et du suivi des activités associatives étudiantes, l'École s'engage sur des actions de prévention (encadrement de la journée d'intégration, mise en place d'éthylomètres dans chaque soirée, sensibilisation à la sécurité routière...). Ce tutorat, dans sa dimension non scolaire, représente ainsi une





© Gael Kerbaol/INRS

Des étudiants ingénieurs en troisième année option Qualité-sécurité-environnement.

action de prévention des risques psychosociaux et des risques d'isolement et de décrochage, auxquels peuvent être exposés les étudiants.

Où en est la prise en compte de la santé et de la sécurité au travail par les écoles d'ingénieurs ?

L'INRS, en partenariat avec le cabinet Resecum¹, a mené l'enquête au début de l'année 2015 auprès des responsables de filière/responsables pédagogiques des écoles d'ingénieurs françaises, dans le prolongement d'une première étude nationale menée en 2008. 40% des 224 écoles d'ingénieurs ont répondu au questionnaire. Confirmant les résultats de 2008, les filières dont la spécialité présente un risque métier d'ordre physique, biologique ou chimique sont proportionnellement les plus nombreuses à proposer un enseignement obligatoire en santé et sécurité au travail. Fait notable, cet enseignement a doublé entre 2008 et 2015: près des trois quarts des filières proposent au moins un enseignement en santé et sécurité au travail obligatoire au cours des trois années de la formation, majoritairement sous forme de cours, avec autant d'enseignants que d'intervenants extérieurs. 62% des responsables ont l'intention de développer la santé et sécurité au travail dans leur formation. La dynamique observée devrait donc perdurer. Un quart des filières fait intervenir une institution extérieure (INRS, Carsat, Anact, OPPBTP...) considérant cette forme de partenariat comme un point fort pour la formation des futurs ingénieurs et pour approfondir l'analyse des risques et les problématiques de santé et sécurité au travail.

Jean-Paul Leroux, INRS, chargé de projet formation « Écoles d'ingénieurs »

Claudie Rousseau: Depuis 1996, la santé et sécurité au travail est-elle davantage prise en compte dans les programmes de formation des ingénieurs ?

J.-P.L.: On observe une évolution globalement positive. De plus en plus d'écoles proposent des

enseignements en santé et sécurité au travail, voire adoptent des démarches pédagogiques afin de transmettre des repères dans ce domaine à leurs élèves. Et au regard des résultats de l'étude nationale de 2015, elles ont bien l'intention de continuer à progresser. Plusieurs indicateurs vont dans ce sens: les équipes pédagogiques sont davantage conscientes de l'importance des enjeux de la S&ST, les écoles s'orientent vers une approche « compétences attendues » pour élaborer les cursus, le CNES&ST et la Commission des titres d'ingénieur (CTI) contribuent à la promotion auprès de ces acteurs du référentiel BES&ST.

C.R.: Quel(s) rôle(s) les Carsat ont-elles à jouer dans le dispositif de labellisation CNES&ST des écoles de l'enseignement supérieur ?

J.-P.L.: Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 de la branche AT/MP, les Carsat sont amenées à rencontrer les grandes écoles pour examiner avec elles les conditions du déploiement d'enseignements en santé et sécurité au travail à destination de leurs étudiants. Elles peuvent alors mener les discussions quant

POUR EN SAVOIR +

- Grille de positionnement en santé et sécurité au travail - grille GPS&ST2011 (outil 35), www.inrs.fr
- À lire également, l'interview de Jean-Claude Billiet, alors président du CNES&ST, paru dans *Travail & sécurité* n° 753, de septembre 2014, sur www.travail-et-securite.fr

aux démarches pédagogiques à initier ou à renforcer en s'appuyant sur les critères retenus pour l'attribution du label CNES&ST. En cas de démarches particulièrement abouties, elles invitent les écoles concernées à constituer un dossier de candidature au label « Santé et sécurité au travail » qu'elles se chargent ensuite de présenter au CNES&ST. Pour en savoir plus: jean-paul.leroux@inrs.fr.

Michel Bridot, INRS, responsable du pôle « Formation initiale »

C.R.: Quels sont vos projets prioritaires en direction de l'enseignement supérieur ?

M.B.: Il est important que le futur manager prenne conscience de sa responsabilité et de son rôle à jouer sur le plan de la santé et de la sécurité au travail, quel que soit son domaine d'activité. Pour cela, il doit faire le lien entre l'acquisition de notions théoriques et la réalité du terrain. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons développer des ressources pédagogiques telles que des études de cas. ●

1. Rescem est un cabinet spécialisé dans la prévention et la gestion des risques psychosociaux.